

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/72

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

\*\*\*\*\*

*Séance du 04 novembre 2014*

*L'an deux mille quatorze et le quatre novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : le 20 octobre 2014*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 14 votants : 15*

*Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1*

*Présents : M VOLLE - CROZIER - TESTON - BEUGNET - HILAIRE - BOUNIARD - CORNET - GAUTHIER - GRENIER - JOLLIVET - LEBRAT - PIQUEMAL - RAMUS - RIFFARD*

*Excusés : M EUVRARD a donné procuration à M BOUNIARD*

*Absents :*

Mme CROZIER a été élu secrétaire

**Objet : Augmentation du temps de travail du poste d'Agent Social**

Au cours de cette séance le Conseil Municipal à la majorité des membres présents décide de modifier le temps de travail du poste d'Agent Social de la commune comme suite à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 :

- Poste créé par délibération du 26 novembre 2003 passe de 22 heures à 24 heures hebdomadaires.

.../...

- Charge son Maire d'accomplir les déclarations nécessaires et de prendre les arrêtés portant augmentation du temps de travail de l'agent concerné.

- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,

- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 04 novembre 2014.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 06 novembre 2014.  
LE MAIRE  
André VOLLE.

